

CERAMI-PRO

1. Identification

Identificateur de produit :	Cerami-Pro
Autres moyens d'identification :	1953
Usage recommandé et restrictions d'utilisation :	Pour nettoyer les joints de céramique et les tuiles, les résidus de coulis, les souillures et rebuts de savon En aucun cas, le Cerami-Pro doit entrer en contact avec le marbre, le granit, l'acier inoxydable, la robinetterie, les surfaces stratifiées (comptoir).
Identificateur du fournisseur initial :	Les Produits Brabs Inc. 155B Boulevard Industriel Chateauguay, Québec Canada J6K 7J3 Tel: 514-836-1350 Fax: 450-699-9009
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (heures de service) :	1 (514) 836-1350 - 8 :00 - 16 :30 lundi au vendredi Pendant le transport : Numéro 24 heures 1 (613) 996-6666 - CANUTEC

2. Identification des dangers

Classification du produit:	MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX – Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË - INHALATION - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1 DANGERS POUR LA SANTÉ NON CLASSIFIÉS AILLEURS (CORROSION) - Catégorie 1
-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Éléments d'information SGH

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentons de danger :

H330 – Mortel par inhalation
H290 – Peut être corrosif pour les métaux
H314 – Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Provoque des lésions graves des voies respiratoires

Conseils de prudence

Prévention :

P234 – Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 – Ne pas respirer les poussières, les fumées, les vapeurs ou les brouillards.
P264 – Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 – Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention :

P301 + P330 + P331 – EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P390 – Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

Stockage : P405 – Garder sous clef

Élimination : P501 – Éliminer le contenu et le récipient conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres dangers connus : Aucun connu.

3. Composition/Information sur les ingrédients

Substance ou mélange : Mélange

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration
Acide phosphorique	7664-38-2	3 – 5 %
Acide chlorhydrique	7647-01-0	13 – 15 %

Les concentrations déclarées sous la forme de plage, le sont pour des raisons de possibles variations en concentration.

Selon les connaissances du fournisseur et les concentrations applicables, aucun produit additionnel présent n'est classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et donc, ne requiert pas d'identification dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation : Obtenir des soins médicaux le plus vite possible. Entre-temps, transporter la personne à l'air frais, éloignée du lieu contaminé, si sa respiration s'arrête ou est difficile, pratiquer la respiration artificielle.

Ingestion : faire immédiatement boire plusieurs verres d'eau ou de lait et recommencer si la victime vomit spontanément. Ne pas faire vomir avant de consulter un médecin. Rincer la bouche et consulter un médecin le plus tôt possible.

Contact cutané : rincer immédiatement à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Ne pas appliquer d'antidotes chimiques. Continuer d'éliminer l'acide à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes au moins et consulter un médecin le plus tôt possible.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation : Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Ingestion : Douleurs et piqûres à l'estomac, nausées et mal au cœur.

Contact cutané : Provoque des brûlures de la peau

Contact avec les yeux : Provoque des brûlures des yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Notes au médecin : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement spécifique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés :	Les agents extincteurs doivent être du type traditionnel : du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche et de l'eau pulvérisé.
Agents extincteurs inappropriés :	Aucun en particulier.
Dangers spécifiques du produit dangereux :	L'acide chlorhydrique réagit avec la plupart des métaux en dégageant de l'hydrogène, un gaz inflammable.
produit de combustion dangereux :	Oxydes de phosphore et gaz chlorhydrique.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :	Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec écran facial et vêtements recouvrant tout le corps.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Pour le personnel des services d'urgence : Porter les équipements de protection individuelle.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement : Assurer une ventilation adéquate. Neutraliser les petits déversements avec précaution au moyen de carbonate de sodium ou de chaux; dégagement de dioxyde de carbone pendant la neutralisation. Les déversements importants devraient être cernés si non récupérables, puis, dilués dans de l'eau ou évacués à grande eau vers la zone de retenue et neutralisés. Ne pas évacuer dans les égouts et les cours d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder le contenant clos lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conseils sur l'hygiène générale :

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains avec de l'eau et savon avant de manger et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les salles à manger

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :

Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé à l'écart de la chaleur et du soleil. Conserver à l'écart des métaux et matières incompatibles. Protéger les contenants contre les chocs et les conserver en position verticale. Ne pas entreposer à une température supérieure à 38°C. Refermer soigneusement tout récipient entamé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle				
Ingrédient	Numéro CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acide phosphorique	7664-38-2	VEMP	1 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 - Partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air.
		VECD	3 mg/m ³	
Acide chlorhydrique	7647-01-0	VECD/Plafond	5 ppm 7,5 mg/m ³	
Contrôles d'ingénierie appropriés :		Pour la manutention des contenants, un système d'aération clos (hotte aspirante) est		

	nécessaire. Pour la manipulation en grande quantité (caisses, barils, etc.), une ventilation mécanique est nécessaire pour réduire les vapeurs ou bruines en dessous du seuil admissible d'exposition. Les équipements de traitement ouverts pourraient avoir un système local de ventilation. Tout l'équipement doit être à l'épreuve de la corrosion. Avoir à proximité immédiate de toute zone de manutention des bains oculaires et des douches de sécurité.
Mesures de protection individuelle	
Protection des mains :	Porter des gants de néoprène, de nitrile, de PVC ou de caoutchouc.
Protection oculaire :	Pour manutention dans un lieu confiné, porter des lunettes de sécurité à protection latérale plus un écran facial complet pour verser le produit. En cas de fuites ou de déversements accidentels, ou tout autre sinistre, porter des lunettes de sécurité à l'épreuve des produits chimiques et un écran facial. Ne pas porter de verres de contact
Protection respiratoire :	Non requise si les lieux de manutention sont bien aérés. Dans les autres cas (fuites, déversements, vapeurs), utiliser un appareil à cartouches approuvé par le NIOSH pour un niveau inférieur à 50 ppm de gaz acides. Si le niveau d'exposition est plus élevé, porter un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air, les deux appareils avec écran facial complet.
Protection de la peau et du corps :	Pour la manutention dans un lieu confiné, porter un tablier en néoprène ou NBR. Pour les situations d'urgence (fuites, déversements, sinistres), porter des vêtements protection complets à l'épreuve des acides, y compris des bottes et des gants longs. Retirer et laver les vêtements contaminés.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique :	Liquide
Couleur:	Vert pâle
Odeur:	Lavande légère
Seuil olfactif :	Non disponible
pH:	1
Point de fusion :	- 42°C
point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	< 1 à 25°C
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Non disponible
Tension de vapeur :	24 mmHg
Densité de vapeur :	> 1
Densité relative :	1.16 g/mL
Solubilité :	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit
Stabilité chimique :	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage
Risque de réactions dangereuses :	Réagit fortement avec les bases fortes, métaux, oxydes de métaux, hydroxydes, amines, carbonates et autres matériaux alcalins.
Conditions à éviter :	Éviter la chaleur et les rayons de soleil directs.
Matériaux incompatibles :	alcalis; matières oxydantes ou réductrices; cyanures; sulfures; sulfites; formaldéhyde; matières combustibles; métaux actifs; acier doux; cuivre; bronze; acier inoxydable et laiton.
Produits de décomposition dangereux :	Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë:

CAS : 7664-38-2

DL50 Orale (rat) = 1150 mg/kg

CL50 = 100mg/m³

CAS : 7647-01-0

DL50 Orale (lapin) = 900 mg/kg

CL50 = 400 mg/m³

Renseignements sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau et les yeux, inhalation et ingestion.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation :

Le produit est extrêmement corrosif pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures. Peut être mortel.

Ingestion :

Peut être nocif par ingestion. Peut causer l'érosion des dents

Contact cutané :

Provoque des brûlures de la peau. Peut entraîner une irritation ou une dermatite à l'exposition prolongée à des bas niveaux.

Contact avec les yeux :

Provoque des brûlures aux yeux. Peut causer de graves lésions oculaires.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme :

Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité :

Aucune donnée disponible

12. Données écologiques

Écotoxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient :

Sans objet

toxicité :

Aucune donnée disponible

Persistance et dégradation :

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible

Autres effets nocifs:

Aucune donnée disponible

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :	Réutiliser, quand possible. Les résidus de ce produit doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. Le niveau de danger du déchet de ce produit doit être évalué conformément à la réglementation en vigueur. L'élimination doit être effectuée par une compagnie de gestion de déchet autorisée, conformément aux réglementations nationales et locales.
Emballage contaminé :	Les emballages contaminés doivent être récupérés ou éliminés conformément aux règlements sur la gestion de déchets fédérale et provinciale.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU :	UN3264
Désignation officielle de transport :	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique et chlorhydrique)
Classe de danger :	8
Groupe d'emballage :	II
Dangers environnementaux :	Sans objet
Précautions spéciales :	Sans objet

15. Informations sur la réglementation

Classification SIMDUT 1988 :	E – Liquide corrosif D1A – Matière très toxique ayant des effets immédiats graves
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------



Canadian Environmental Protection Act (CEPA) :	Les ingrédients sont inscrits sur la LIS
------------------------------------------------	------------------------------------------

HMIS	
Santé :	2
Inflammabilité :	0
Réactivité :	0
Protection personnelle :	Section 6

16. Autres informations

Renseignement sur la FDS	
Version:	1
Date (jj/mm/aaaa):	02/09/2015
Élaborée par :	CFT Canada

Abréviations :	
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

L'information continue dans ce document se base sur nos connaissances en date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier la pertinence et l'exactitude des informations fournies selon chaque utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie pour les propriétés spécifiques du produit. L'utilisation du produit n'est pas soumise à notre contrôle direct; par conséquent, il est de la responsabilité des utilisateurs de se conformer aux lois et règlements de santé et sécurité en vigueur. Le fabricant est libéré de toute responsabilité résultant de l'utilisation inadéquate.